

## REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.I.A.S



Séance du 12 septembre 2024  
Délibération N°1058

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 27

Ont donné pouvoir : 8

Date de convocation : 01 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les douze septembre, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Andrée CARDONA, Présidente,

Présents : NAVARRO, HASNAOUI, MARTIN, DE MATOS, MARQUIS, SINIGAGLIA, BOY, LE MAILLOUX, PAUCHET, GUELIN, DAMBLAT, GAIOLA, WANNER, MARTIN-RECUR, ABADIE, GUIBERT, MASCLÉ, VERHAEGHE, CARDONA, SUD, GUILLEMET, GRANDSIMON, BOISARD, ZANIN, CHEFTEL, GAUDILLOT, LOMBARDO.

Excusés : DEJEAN I., LESCAT, BELLIO, ANDRES, JACQUEMOND, FABRE, AUDOUY, MARTI, HEBRARD, GUERINI, BIAGGINI, MERCI, MALLET, HUCHON, MAHAIE-SUSMAN, GARY, DEJEAN G., DUBOS, GARY, BENSOUICI, ALAMINOS.

Ont donné pouvoir : Mme BENSOUICI (à Madame GRANDSIMON), Mme MERCI (à Madame CARDONA), Madame ANDRES (à Mme MARTIN), Madame Gary (à Monsieur GUILLEMET), Mme DUBOS (à Mr LE MAILLOUX), Mme DEJEAN (à Mme PAUCHET), Mme ALAMINOS (à Mme CHEFTEL), Mme HUCHON (à Mr Guibert).

Madame Dejean Geneviève est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Demande d'adhésion de la commune de Portet sur Garonne**

Madame la Présidente rappelle la demande de la commune de Portet sur Garonne réalisée par courrier en date du 20 avril 2023 et les différentes instances menées aux fins de travaux puis de présentation aux élus des impacts de cette adhésion. La ville de Portet sur Garonne exerce la compétence « Aide et accompagnement des séniors » via le CCAS de la ville. Elle a décidé d'adhérer au SIAS pour l'exercice de cette compétence uniquement.

**Vu** la délibération du 09 septembre 2024 du CCAS de la ville de Portet portant transfert de la compétence vers la ville de Portet-sur-Garonne,

**Vu** la délibération du 09 septembre 2024 du conseil municipal de Portet-sur-Garonne, demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal d'action sociale ESCALIU, si possible au 1/1/2025, pour la compétence « création et gestion d'un service d'aide à domicile pour personnes âgées et/ou handicapées ».

**Vu** l'étude d'impact effectuée par la ville de Portet-sur-Garonne ;

**Vu** les articles L 5211-18 et L 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Madame la Présidente précise que la commune n'a ni bien, ni emprunt, à transférer au syndicat. Le transfert concerne exclusivement les personnels (liste en annexe) et les contrats afférant à la gestion du service

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, Madame la Présidente, demande donc à l'assemblée de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

**Le conseil syndical, après avoir entendu le rapport de la Présidente et après en avoir délibéré****DECIDE :**

- **D'approuver** la demande d'adhésion de la commune de Portet-sur-Garonne au Syndicat intercommunal d'action sociale pour la compétence « création et gestion d'un service d'aide à domicile pour personnes âgées et /ou handicapées »,
- **De modifier** ses statuts en conséquence dans son article 1 ;
- **D'intégrer** le personnel issu du transfert de compétence,

- De demander que cette adhésion prenne si possible effet au 1/1/2025,

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

le jour au siège de la collectivité,  
ID : 031-213105471-20240926-DEL2024\_04\_14-DE



La Présidente,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, situé 68, rue Raymond-IV 31068 Toulouse Cedex 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Résultats du vote :**

→ Pour : 29

→ Absentions : 6 (Navarro, Hasnaoui, Guibert, Huchon, De Matos, Marquis)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
La Présidente,

Formalités de publicité  
Effectuées le :

